



Frais de trajet domicile-travail

Par **dan1959**, le **27/07/2011** à **09:34**

Bonjour,
Mon amie parcourt 60 km de trajet aller soit 120 km A.R pour se rendre à son travail (1500km par mois). Le domicile est le même depuis la signature de son CDI.
Elle demande une participation de 50 euros mensuel qui lui est systématiquement refusée par son employeur (N°1 mondial en sécurité).
J'ai cherché dans la convention collective n°3196 (Métier de la sécurité) dont elle dépend mais je n'ai rien trouvé.
Peut-elle prétendre à une participation ? Quel est le texte qui le prévoit.
Merci de votre réponse.
Sincères salutations

Par **linux09**, le **28/07/2011** à **02:49**

Bonjour,
S'il n'y a aucun lien d'activité professionnelle entre son lieu d'habitation et son lieu de travail, alors l'employeur est en droit de lui refuser sa demande, puisqu'elle est libre d'habiter où elle veut.
Par lien professionnel, j'entends la possibilité de travailler au départ de son domicile (exemple technicien d'intervention itinérant travaillant à partir de chez eux qui doivent demeurer dans une zone géographique définie par l'employeur (vu avant l'embauche)).

Par **dan1959**, le **28/07/2011** à **07:00**

Merci pour votre réponse.
Cordialement